



Compte-rendu de réunion du 2 mars 2017 Conseil de quartier du Centre ville

Quartier Centre ville - Lancement des réunions de quartier

Le quartier Centre ville a ouvert la série des rendez-vous citoyens avec les conseillers de quartier. Le quartier a lancé sa première réunion le jeudi 2 mars 2017 à 20h, à la salle Jamart. La réunion était animée par Madame Frédérique de PRÉVAL, Maire-adjointe en charge de ce quartier. Les 2 autres Conseils, Petit parc et Zone pavillonnaire, ont organisé leur réunion de quartier, respectivement le 7 et le 9 mars 2017.

Conseillers présents 26 : Catherine BEUDON, Jacques BLAIN, Isabelle BANNELOIS, Agnès BOUVIER-VILLIERS, Christine BRESSAN-BLEIJENBERG, Patrice CHARMOT, Wulfran CHARMOZ, Daniel DAUNIS, Nicolas DE VULPIAN, Sylvie DECHAMPS, Clément DELHOMME, Damien DARELLE, Francis GOLDENBERG, Guillaume HARBONNIER, Olivier HIMONT, Jean-Luc JARRY, Claude JOLLIN, Agnès LE GOFFRE, Philippe LOUMEAU, Aurélie NESSI, Suzanne PAILLOT, Aymeric POIZOT, Tristan RICHEZ, Albert SIMONI, Serge VETU, Charles-Henry VINCENT.

Conseillers excusés 3 : Éric DE GEYER, Pierre LUCOT, Christèle LORMIER.

Conseillers absents 6 : Brigitte CADER D'ARC, Marcel COMBET, Jacqueline FAIVRE, Bernadette GIRARD-VENOT, Isabelle LARTIGOT, Sébastien PETYT.

Le but de cette première réunion a été de préciser les ambitions et les objectifs des Conseils de quartier (CDQ), mais aussi de répondre aux questions des conseillers de quartier.

Par ailleurs, les riverains ont pu, par le biais d'une séance de questions-réponses, interpeller leur élue en direct sur un certain nombre d'interrogations concrètes relatives à leur vie quotidienne et à des préoccupations d'ordre plus général.

L'expression était ouverte, permettant ainsi à chacun de s'exprimer librement sur des sujets variés.

Tour de table

Les conseillers se sont tour à tour présentés brièvement.

Le CDQ a décidé de publier sur le site internet de la Ville les coordonnées des conseillers et ce pour faciliter le partage d'information et les échanges avec les Mansonnien(ne)s.

La réunion s'est poursuivie autour de **l'ordre du jour** suivant :

- 1. Rappel sur la nature et la délimitation des Conseils de quartier**
- 2. Réponses apportées aux questions posées :**
 - Point travaux 2017 et information sur les projets en cours**
 - Sécurité, circulation et stationnement**
 - Environnement : déchets, nettoyage des rues et nuisances sonores**
 - Information sur les commerces et animations à venir + activités de quartier**
- 3. Débat avec l'auditoire**

Point 1 : Rappel sur la nature et la délimitation des Conseils de quartier

Après l'accueil des participants, une présentation des CDQ a été faite par la Maire-adjointe. Elle a rappelé la volonté de la Ville de construire et d'élaborer des projets proposés par les Mansonniens. Le CDQ est une force de proposition au service de l'intérêt général. Il favorise le dialogue, sans se substituer à l'organe décisionnaire, le Conseil municipal.

Précision : les 2 côtés de la rue Etienne Péroux sont affectés au Quartier du Centre ville.

Point 2 : Réponses apportées aux questions posées (préalablement à la réunion)

Travaux 2017 et informations sur les projets en cours :

Îlot Longueil : Les promoteurs doivent déposer le permis de construire en avril 2017 ; l'opération implique la réalisation de la voie intérieure de desserte de l'îlot inscrite en emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Périmètre rue St Nicolas : Des courriers auprès des propriétaires fonciers viennent d'être envoyés présentant l'interlocuteur qui va procéder aux négociations foncières : l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.

Périmètre rue Solférino – angle rue Guynemer : Est programmée la réalisation d'une opération d'une cinquantaine de logements locatifs sociaux portée par la SAEM de Maisons-Laffitte, le choix du maître d'œuvre est en cours.

25-29 avenue du Général de Gaulle : La société Bouygues Immobilier a obtenu un permis de construire le 18 avril 2016 pour la création de 39 logements collectifs, 5 maisons individuelles et une maison de 2 logements, soit 46 logements au total dont 14 logements sociaux.

Toutefois, à ce jour, le dossier fait l'objet d'un contentieux auprès du Tribunal Administratif.

17-21 bis, rue du Prieuré : La société Franco Suisse a obtenu un permis de construire le 13 juillet 2016 pour la création de 72 logements collectifs, dont 23 logements sociaux. Le permis de construire ne fait plus l'objet de recours à ce jour.

7-11 rue du Mesnil : Le permis de construire vient d'être délivré pour la création d'un immeuble collectif de 42 logements, dont 13 logements sociaux.

Plusieurs conseillers se sont interrogés sur les conséquences de l'augmentation de la population sur les écoles et le stationnement.

Des dispositifs adaptés à la situation seront mis en place ; chaque construction comprend la création de places de parking.

Le sujet des projets immobiliers a mobilisé l'attention du comité et suscité des interrogations quant aux horaires des travaux.

Le service Voirie précise que les arrêtés relatifs aux travaux sont affichés par l'entreprise avant le démarrage du chantier (entre 8 à 2 jours selon les secteurs, payant ou non). Ces arrêtés mentionnent les autorisations accordées dans ce cadre. Comme le stipule l'arrêté municipal 0544 du 21 octobre

2011, «les travaux bruyants sur les voies publiques ainsi que sur les chantiers proches des habitations devront être interrompus entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas de nécessité technique. Dans ce cas, le Maire ou à défaut son représentant, délivre une autorisation spéciale ».

Installation de la fibre optique

Le sujet n'est pas totalement spécifique au quartier bien que le concernant. En conséquence une réponse globale est donnée.

Les travaux en cours dans la ville sont pour l'extension du réseau «communal» (à desserte exclusive pour les services de la ville et les caméras de vidéosurveillance).

En ce qui concerne la fibre «commerciale», les travaux devraient démarrer dans le courant de l'année pour une durée d'environ 2 ans.

Sécurité, circulation et stationnement

Sécurité des enfants aux abords des écoles

La sécurité des enfants aux abords des écoles est une préoccupation des conseillers. Plusieurs d'entre eux ont proposé l'installation de panneaux de signalisation aux endroits où les trottoirs sont très serrés comme la rue du Fossé pour l'école Sainte Marie.

Le panneau existe déjà à cet endroit. La réglementation n'autorise pas de positionner le panneau plus bas. Le service Voirie étudie actuellement la possibilité d'une «signalisation verticale», ce qui rendra le panneau plus repérable. En outre, un marquage 30 km/h a été ajouté au sol et un arrêté a été pris pour mettre la rue en Zone 30 (priorité piétons).

Sécurité avenue de Longueil

Les interventions des conseillers relatives à la sécurité de l'avenue de Longueil ont été nombreuses ; les 2 accidents graves récents ont été mentionnés.

Un conseiller souligne, notamment la vitesse excessive sur cette avenue et la sécurité des piétons – idée appuyée par d'autres participants. Les conseillers porteurs de cette remarque proposent d'interdire la circulation des camions sur cette route. Idée immédiatement écartée car l'avenue de Longueil suit le tracé de la Départementale 308 ; sa gestion relève donc du Département. La réduction de la vitesse par l'installation de ralentisseurs a été évoquée.

L'installation de dos d'âne est difficile à mettre en place car ils sont bruyants et certains riverains sont réfractaires à leur installation mais la proposition est à étudier.

Un passage souterrain pour piétons a été suggéré mais tout de suite écarté car, en dehors de l'aspect financier, il poserait des difficultés au niveau de la construction suite aux nombreux réseaux souterrains déjà existants et il engendrerait aussi des problèmes de sécurité.

D'autres conseillers marquent leurs préoccupations sur l'incivilité des piétons qui n'empruntent pas toujours les passages piétons pour traverser.

Circulation aux abords de l'école Ledreux

Des incivilités de parents d'élèves aux alentours de l'école Ledreux ont été signalées (comportement et conduite inadaptes, non respect des règles de stationnement...). Ce secteur faisant partie de la Zone pavillonnaire, le sujet est transféré à ce Conseil.

Temporisation de certains feux tricolores

Une discussion très animée s'est faite autour de certains feux tricolores, en particulier :

- feu situé à l'angle de la rue du Prieuré, à côté de Picard. D'une manière générale, certains trouvent que le feu est trop court.
- feu situé entre la rue Masson et l'avenue de Longueuil (au niveau de la mairie). Celui-ci est considéré dangereux car la traversée des piétons et des voitures est cadencée au même moment.

La dynamique des feux tricolores situés sur la voie départementale (St Germain/de Gaulle et Longueuil /Paris) est gérée par le Département. La mairie leur a plusieurs fois signalé la problématique mais un changement entraînerait un trop gros décalage sur l'ensemble du trafic départemental. L'avenue de Longueuil est trop large au niveau de la rue du Prieuré et nécessiterait de gros travaux d'aménagement, type création d'un îlot. Ce type de travaux n'est pas inclus ni sur le budget du Département ni sur celui de la Ville.

La mairie intervient régulièrement pour que le Département prenne en compte les aspirations des Mansonniens.

Les conseillers proposent d'installer des radars sur les feux dangereux.

Le débat n'a pas abouti sur une prise en charge de ce projet sachant que la réglementation des radars reste du domaine de l'État.

Le service Voirie confirme que des relevés de vitesse ont été menés sur la rue du Fossé et sur la rue de la Muette. Paradoxalement, les résultats sont très souvent en contradiction par rapport au ressenti des personnes. On constate que la circulation en double sens sur la rue de la Muette oblige les automobilistes à rouler plus lentement à cause des croisements, ce qui serait beaucoup moins le cas si elle était en sens unique.

Angles avenue de Saint-Germain/rue des Canus et rue Saint Martin/rue Croix Castel

La pose d'un miroir est proposée à ces deux endroits, respectivement pour des raisons de visibilité et de non respect du stop.

Après consultation du service Voirie, il se révèle qu'il n'existe pas de risque majeur sur ces croisements. La pose d'un miroir est tout de même une solution qui sera étudiée.

Une autre préoccupation soulevée par les conseillers concerne les conducteurs de vélo qui roulent très souvent en sens inverse de la circulation. Le conseil propose la mise en place de la verbalisation. Ce point de sécurité dans le quartier a nécessité un débat assez large qui a permis des échanges d'idées.

Il est proposé au conseil de réfléchir ensemble sur des propositions visant à améliorer le bien-vivre ensemble et notamment la manière d'organiser une campagne de sensibilisation sur le civisme.

L'ensemble des conseillers est invité à une réflexion globale d'autant plus que ce thème reviendra de nombreuses fois lors de la réunion.

Stationnement

Un habitant du quartier de Longueuil informe que le parking pour le stationnement des camions de livraison Picard n'est quasiment jamais utilisé car il n'est pas pratique pour ces conducteurs. Il ajoute que le parking est très souvent utilisé par des voitures personnelles. La question est posée sur la

possibilité de créer une place de livraison pour les camions en face de Picard et d'attribuer l'actuelle aux véhicules personnels.

Le service Voirie est d'accord ; ce déplacement se fera à l'occasion du démarrage du chantier Franco Suisse rue du Prieuré (prévu en septembre 2017).

Une proposition d'augmenter le nombre de places « arrêt minute » ainsi que leur durée a été évoquée. Cela pose le problème de la surveillance de ces places pour faire respecter les délais de stationnement et ne pas bloquer ces places, comme c'est malheureusement le cas très souvent sur les places actuelles d'arrêt minute.

Environnement

Déchets angle rue Saint-Martin/rue Croix Castel

Un conseiller y mentionne un dépôt d'ordures en tous genres de manière récurrente depuis 2 ou 3 ans. Afin de pister les auteurs de ces dégradations, certains conseillers souhaiteraient la mise en place d'une caméra de vidéosurveillance.

Il est précisé que l'installation de caméra de vidéosurveillance est bien réglementée (soumise à autorisation préfectorale). Pour des raisons financières et d'exploitation des données, il n'est pas évident d'en installer partout. La solution d'un bac à fleurs a été évoquée. Il a été mis en place fin mars. Il s'agit d'une solution intermédiaire qui, nous l'espérons, permettra de résoudre le problème. Un point sera fait sur ce sujet au prochain conseil de quartier.

Déchets des commerçants

Un conseiller informe que certains commerçants sortent leurs caquettes et cartons vers 13h alors que le ramassage des ordures se fait le soir.

Rappel sur la collecte des déchets des commerçants et habitants de l'avenue de Longueil :

- Sortie des ordures ménagères à partir de 17h : les mardis, jeudi et samedi pour une collecte à compter de 19h*.
- Collecte du tri sélectif (déchets secs et verre) à partir de 19h : le jeudi pour une collecte à compter de 7h*.

*il s'agit d'horaires de début de collecte sur le secteur Longueil (la collecte ne commence pas forcément par l'avenue de Longueil).

Un rappel par courrier va être fait aux commerçants pour tenir compte de ces horaires de collecte pour le bien et le respect de tous.

L'enfouissement des poubelles sur l'avenue de Longueil est-il possible ?

L'enfouissement soulève une problématique de place qui est insuffisante en sous-sol, mais surtout une problématique d'engin de collecte adapté (ce qui n'est pas le cas actuellement). Ce type de stockage est plutôt à envisager sur un territoire plus vaste pour rentabiliser les engins.

Une proposition pour installer des bacs à poubelles en bois a été évoquée. C'est effectivement possible mais cela ne pourrait se faire qu'au détriment de places de stationnement car il y a déjà beaucoup de mobiliers urbains sur l'avenue de Longueil.

Toilettes publiques

Plusieurs conseillers soulignent que le quartier souffre cruellement de l'absence de toilettes publiques. Le désert sanitaire serait déporté sur l'entrée de plusieurs immeubles en centre-ville et se manifeste par le manque d'hygiène et la souillure des locaux.

Le système actuel ne fonctionne pas à cause d'un contrat inadapté sur l'entretien et les réparations de ces toilettes publiques par le prestataire extérieur.

Les services de la Ville étudient un changement complet du dispositif de manière à permettre aux agents municipaux de faire eux-mêmes les travaux en cas de défaillance et maintenir ainsi en permanence le système en état de marche.

Ramassage des feuilles

Des habitants de la rue de la Muette déplorent le fait que les feuilles mortes ne soient quasiment pas ramassées par les agents de la Voirie.

Il est rappelé que les feuilles mortes des arbres privés doivent être ramassées par les propriétaires de ceux-ci, même celles tombées sur la voie publique (il est de même pour le déblaiement de la neige sur les trottoirs qui est de la responsabilité des riverains).

Nettoyage des rues et déjections canines

Un conseiller soulève le problème de la propreté des rues et notamment des déjections canines, tout particulièrement dans la Sente Masson.

Pour répondre à la question du nettoyage de cette rue, un cantonnier est présent tous les jours (y compris dimanche matin sur le centre-ville). L'avenue de Longueil est faite quotidiennement, les autres (dont la Sente Masson) environ tous les 2 jours. La laveuse passe 1 fois par semaine sur le secteur.

Après des échanges assez nombreux sur cette thématique, le Conseil propose la mise en place de la verbalisation pour résoudre ce problème.

Il est fait référence au comportement des Suisses ou encore des Alsaciens qui eux adoptent un comportement « plus responsable » alors que la mentalité française laisse plutôt faire l'administration. S'ensuit un long débat sur l'incivilité et les moyens de faire adopter un comportement responsable à nos concitoyens.

Toute l'assemblée s'accorde à dire qu'il y a là un problème de civilité générale : vélo-piétons-conducteurs, tous sont concernés.

La Ville ne peut pas régler tous les problèmes d'incivilité. Une réflexion générale doit être menée au sein des 3 quartiers car le problème est générique. Le comité réitère son invitation à la sensibilisation des habitants.

Une communication dans le magazine de la Ville est envisagée.

Nuisances sonores

La principale cible est la voie ferrée. Les habitants concernés demandent à la Ville de les accompagner vers une solution pérenne.

La construction d'un mur anti bruit reste de la compétence de la SNCF. Or les coûts sont très élevés et la SNCF limite l'installation de ces dispositifs.

Dans le cadre de EOLE, un bureau d'étude a été contacté pour mesurer le bruit et faire des propositions. La mairie suit de près ce dossier.

Information sur les commerces et animations à venir + activités de quartier

Commerces

Les commerces situés sur la rue de Paris éprouvent des difficultés à se maintenir et se renouvellent régulièrement. La Ville cherche des moyens de dynamiser économiquement cette rue chargée en circulation routière et aux trottoirs étroits.

Quelques dates d'animations en centre-ville à retenir :

Samedi 13 mai 2017 : Fête de Printemps des Commerçants et artisans de Maisons-Laffitte / Journée du Développement Durable

Dimanche 14 mai 2017 : Brocante du Lions Club

Samedi 20 mai 2017 : Dis-moi 10 mots

Samedi 17 juin 2017 : Portes ouvertes SDIS

Samedi 24 juin 2017 : « Une Journée à Japon-Laffitte » avec Les Tanuki à l'Ouest

Samedi 30 septembre 2017 : Fête du Jeu

Samedi 18 novembre 2017 : Journée Récupération et Recyclage

Un conseiller regrette le fait qu'il n'y ait « pas d'interactivité entre la Ville et le Parc », en l'occurrence le fait que les animations du centre-ville ne puissent s'étendre sur l'entrée du Parc.

Les liens avec le Parc existent et se mettent en place. Par exemple, cette année, lors des fêtes de Noël, les animations à destination des enfants proposées par les commerçants se sont installées à l'entrée du Parc à proximité du manège.

Des conseillers déplorent le manque d'animations estivales en juillet et en août. Des manifestations pourraient être favorisées et aidées, notamment des animations sportives.

Le Conseil du centre-ville est invité à émettre des propositions en ce sens.

Point 3 : Débat avec l'auditoire

Eventualité d'une fermeture du commissariat

Les conseillers ont évoqué ce sujet pour lequel la Municipalité n'est pas décisionnaire mais reste extrêmement vigilante.

Il faut rappeler que dans le cadre d'un programme national qui dépend du ministère de l'Intérieur exclusivement, une nouvelle organisation a été mise en place : le commissariat dépend du commissaire, chef de district, basé à Sartrouville. L'un de ses adjoints est un commandant de police qui a son bureau à Maisons-Laffitte et à Sartrouville.

Les unités, réunissant tous les services d'enquête, travaillent pour un territoire unique qui correspond à la circonscription de police ; elles partent de Sartrouville pour faire des patrouilles sur l'ensemble de la circonscription de police. Les commissariats de police sont chargés de l'établissement des mains courantes et des dépôts de plainte.

Jacques Myard, Député-Maire, a saisi le Préfet pour que le commandant soit le plus possible à Maisons-Laffitte afin de suivre les activités de ses services. Il a également insisté cette année, à plusieurs reprises, afin que cette spécialisation ne mette pas fin à la proximité.

Dispositif « Citoyens attentifs »

Une réunion d'information déclinant les grandes orientations de ce dispositif se tiendra le mardi 25 avril 2017 à 17h30. Les invitations parviendront aux conseillers ultérieurement.

Lignes de bus

Les participants souhaitent la création d'une nouvelle ligne de bus interne. Après consultation auprès du service concerné, il se révèle que les 2 lignes actuelles (2 et 6) couvrent les besoins des utilisateurs. Il est demandé aux conseillers d'affiner leur proposition sur ce sujet.

Manifestations sur l'île de la commune

Les conseillers marquent leur interrogation sur l'opportunité à déplacer les animations sur l'île de la commune.

Il convient ici de rappeler que ce sont des raisons de sécurité qui motivent ce choix. Dans le contexte actuel, il convient de trouver un équilibre entre animation et sécurité et de statuer au cas par cas pour les événements.

Quid de la Fête de la musique, du vide-grenier ?

La Fête de la musique est un événement international qui sera célébrée en 2017 dans notre ville. Tout particulier pourra descendre dans la rue pour jouer d'un instrument. Cependant, pour des raisons de sécurité comme l'an passé, la Ville n'installera pas de podiums pour éviter de fortes concentrations de personnes sur la voie publique qui ne pourraient être contrôlées.

Quant au vide-grenier, la Ville étudie actuellement les modalités de sécurité indispensables à son maintien en centre-ville ; la décision sera prise fin avril.

Moyens de communication municipaux

En dehors du magazine et du site de la Ville, d'autres moyens de communication sont mis à la disposition des Mansonniens, à savoir :

- Une page Facebook dédiée aux événements culturels :  Culture Maisons-Laffitte
- Un compte Twitter dédié aux événements culturels :  @CultureML
- Une page Facebook dédiée aux événements Cité du cheval :  Cité du cheval Maisons-Laffitte
- Un module Alerte SMS, sur inscription via le site internet de la Ville : mis en place courant mars; première communication dans le magazine de Mai. Ces alertes seront exclusivement réservées aux cas d'urgence.
- Des panneaux d'affichage municipaux vitrés : Plans de Ville et Cinéma + événements ponctuels à la demande et panneaux d'affichage collés.
- Des kakémonos sur les candélabres du centre-ville : réservés à l'annonce des événements organisés par la Ville.

Des panneaux d'affichage électroniques pour toutes les informations municipales diverses (infos pratiques récurrentes + événements ponctuels + urgences) sont à l'étude.

Calendrier

Les conseillers se sont portés volontaires pour constituer des groupes de travail autour de thématiques qui seront ultérieurement définies en liaison avec la maire-adjointe.

Les conseillers ont manifesté leur souhait d'organiser une réunion début juin. La date et l'ordre du jour seront définis dans les prochaines semaines avec les conseillers.

La date sera communiquée via le site de la Ville.

Fin de la réunion à 22h45.

Vous souhaitez plus de renseignements ?

Rendez-vous sur le site de la Ville [www.maisonslaffitte.fr/Vie Municipale/Conseils de quartier](http://www.maisonslaffitte.fr/Vie_Municipale/Conseils_de_quartier)

Envoyez un mail à conseils.quartiers@maisonslaffitte.fr

Téléphonez au 01 34 93 13 36